



HAL
open science

La philosophie économique de la Cinquième République : troisième voie ou renoncement ?

Gilles Saint-Paul

► **To cite this version:**

Gilles Saint-Paul. La philosophie économique de la Cinquième République : troisième voie ou renoncement ?. 2018. halshs-01972041

HAL Id: halshs-01972041

<https://shs.hal.science/halshs-01972041>

Preprint submitted on 7 Jan 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



PARIS SCHOOL OF ECONOMICS
ÉCOLE D'ÉCONOMIE DE PARIS

WORKING PAPER N° 2018 – 54

La philosophie économique de la Cinquième République : troisième voie ou renoncement ?

Gilles Saint Paul

JEL Codes:

Keywords:



PARIS-JOURDAN SCIENCES ÉCONOMIQUES

48, Bd JOURDAN – E.N.S. – 75014 PARIS
TÉL. : 33(0) 1 80 52 16 00=

www.pse.ens.fr

CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE – ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES
ÉCOLE DES PONTS PARISTECH – ÉCOLE NORMALE SUPÉRIEURE
INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE AGRONOMIQUE – UNIVERSITÉ PARIS 1

La philosophie économique de la Cinquième République : troisième voie ou renoncement ?

Gilles Saint-Paul

Ecole Normale Supérieure, Ecole d'Économie de Paris

La Cinquième République fête en 2018 ses soixante ans. Mais cette exceptionnelle longévité s'est accommodée d'évolutions multiples. La Cinquième République est celle d'Antoine Pinay mais aussi de Christiane Taubira, de Georges Pompidou et d'Emmanuel Macron, de Raymond Marcellin et de Martine Aubry. La Cinquième République que nous connaissons est-elle la même qu'en 1958 ? Si oui, quelles sont ses spécificités ? S'agit-il d'un régime fourre-tout ou bien est-il porteur de principes particuliers ?

En économie comme en politique étrangère, on serait tenté d'affirmer que la Cinquième République repose sur l'idée de troisième voie. Refus de la logique des blocs, refus de la dialectique capitalisme/planification. En quoi une telle troisième voie entre économie de marché et socialisme consisterait-elle ? Il n'est pas difficile de l'imaginer : ni planification dirigiste, ni laissez-faire, mais coopération entre l'Etat et la grande industrie, dans un scénario volontariste où la modernisation de l'appareil productif serait confiée à des grands commis. Ni lutte des classes, ni dictature du patronat, mais une collaboration entre travail et capital fondée sur des institutions telles que la participation et les comités d'entreprise.

Or de même que la France a rejoint le commandement intégré de l'OTAN, de même son modèle économique converge-t-il vers un standard social-libéral peu différent de celui de nos voisins de l'Europe continentale, qui ne se sont jamais souciés d'incarner une alternative au bloc occidental dominé par les Etats-Unis. Certes, ce standard ressemble fort peu au capitalisme débridé que l'on associe caricaturalement aux pays anglo-saxons. En ce sens, on pourrait le qualifier de troisième voie. Mais ce n'est pas celle associée traditionnellement aux conceptions du général de Gaulle ; la volonté de façonner la structure productive de l'économie française s'est graduellement étioyée au fil du temps ; et la collaboration entre travail et capital se ramène à un carcan réglementaire (protection de l'emploi, conventions collectives...) dont le patronat ne rêve que de s'affranchir, alors que les syndicats l'utilisent bien souvent de manière antagoniste.

La philosophie économique de la Cinquième République aurait-elle succombé à l'usure du temps ? L'idée du présent article est que des déclarations de bonnes intentions et des mesures de portée limitée ne tiennent pas lieu de philosophie économique. Si la volonté d'instaurer une troisième voie entre capitalisme et socialisme a été réelle, elle s'est heurtée à l'étroitesse de l'espace situé entre ces deux paradigmes, aussi bien qu'au caractère ténu de ses fondements économiques.

A la recherche de la « troisième voie »

L'intéressement et la participation furent sans doute les mesures les plus emblématiques et les plus originales du gaullisme économique. Le premier système, instauré en 1959, n'est pas obligatoire et on peut y voir une volonté, inscrite dans la tradition juridique française, d'encadrer toutes les pratiques par un texte de loi. Les ordonnances sur la participation de 1967 ont un caractère obligatoire pour les entreprises de plus de 100 salariés et sont assorties de mécanismes favorisant le gel des sommes versées au titre de la participation sous la forme d'épargne de longue durée.

Si la participation a connu un succès relatif, il est néanmoins difficile de la considérer comme un modèle économique alternatif. Les sommes en jeu n'excèdent pas 5 % de la masse salariale et moins de 15 % des entreprises sont concernées¹. Les montants versés sont à peu près proportionnels aux salaires et les cadres ont plus de chances d'en bénéficier que les ouvriers.

Il est peu probable que ce système ait changé les rapports entre patronat et salariés. Cela tient à des raisons économiques profondes. L'institution salariale, qui promet une rémunération régulière fixe pendant la durée du contrat de travail, assure les employés (averses au risque) contre les fluctuations des profits de l'entreprise. La contrepartie de cette assurance est que les actionnaires détiennent le pouvoir de décision, en échange des risques qu'ils prennent. Cette forme de partage des risques et des responsabilités est efficace. Les actionnaires, contrairement aux salariés, ne sont pas averses au risque parce qu'ils détiennent un portefeuille financier diversifié. Ils auront tendance à prendre des décisions d'investissement correctes parce que celles-ci sont reflétées dans les profits et donc la valeur nette de l'entreprise, et que ce sont précisément eux qui détiennent les droits de propriété sur ces profits. Inversement, un salarié ne prendra en compte l'effet de ces décisions que si elles affectent leur salaire, mais cela signifie alors qu'il est moins assuré contre le risque.

Il est donc difficile d'accroître la part variable du salaire au-delà de montants relativement faibles, de même qu'il est difficile d'associer les salariés aux décisions stratégiques de l'entreprise. Le système capitaliste de l'entreprise par actions, qui consiste à associer la prise de risque au contrôle des décisions, ne s'est pas imposé par hasard, mais parce qu'il a donné des résultats supérieurs aux alternatives².

Il est certain que d'autres considérations entrent en ligne de compte ; les employeurs peuvent vouloir – au prix d'une réduction du niveau d'assurance offert aux salariés -- faire varier le salaire selon la performance de l'employé, voire l'indexer sur les profits de l'entreprise pour accroître la motivation ou les incitations lorsqu'il s'agit de cadres dirigeants de haut niveau. C'est pourquoi la participation existe dans tous les pays tout en restant limitée quantitativement – le volontarisme de la Cinquième République a eu des effets marginaux et n'a pas instauré une spécificité française.

Les facteurs économiques étaient largement absents des réflexions gaullistes sur l'intéressement et la participation. Il faut plutôt y voir un mélange de catholicisme social et de

¹ Voir Elise Amar et Aline Pauron, « Participation, intéressement et plans d'épargne salariale : quelles différences d'accès et de répartition entre les salariés ? », *Emploi et salaires*, 2013, INSEE.

² C'est pour les mêmes raisons que le fermage, où le décisionnaire supporte les risques et, à la marge, touche la totalité des revenus engendrés par ses décisions, s'est imposé au détriment du métayage.

paternalisme, qui encourage la prise en charge de l'employé par le patron afin de sortir de la lutte des classes voire de corriger les défauts de comportement supposés du salarié (d'où la mise en place de schémas souvent obligatoires et illiquides d'épargne salariale). Mais ces principes, en dépit de leur générosité, ne remettent pas en cause les forces économiques qui déterminent le partage du risque et du contrôle de l'entreprise entre travail et capital. Ce n'est donc sans doute pas un hasard si l'actionnariat salarié a vite montré ses limites, même si l'engouement pour les plans d'épargne salariale ou plans d'épargne-retraite collectifs montre à quel point les décideurs politiques ne semblent pas encore avoir compris que le pire placement financier pour un employé, c'est de posséder des actions de son employeur !³

Au reste, les mesures en faveur de la participation ne semblent pas avoir accompli leur objectif d'assainir les relations sociales. Un an après les ordonnances de 1967 éclate mai 1968. La gauche parvient au pouvoir en 1981 sans que la CGT, le PCF et une partie du PS aient renoncé au marxisme. Ainsi, dans l'euphorie des nationalisations, Pierre Mauroy déclare : « Les chefs d'entreprise dont les difficultés ont pour origine l'indélicatesse ou l'incompétence seront traités avec rigueur, y compris sur leurs biens personnels. ».⁴ Son ministre Dreyfus a des accents hébertistes : « Il faut faire rendre gorge aux frères Willot ».

Comparée aux autres pays développés, la France est marquée par une confiance relativement faible des employés envers les employeurs, bien que (dans tous les pays) ces chiffres soient relativement optimistes (l'employeur jouissant d'une confiance bien plus élevée que les médias ou les politiciens). Malgré ou peut-être à cause d'un code du travail contraignant au nom de la protection de l'employé, la France se situe dans le peloton de queue du palmarès de la confiance envers le patron⁵, avec un taux de 60 %. Elle se situe loin derrière des parangons du capitalisme sauvage comme les Etats-Unis ou le Royaume-Uni (79 % et 72 % respectivement) ou d'adeptes notoires du dumping social tels que l'Inde ou les Emirats (86 % et 76 %). Si ces chiffres reflètent une certaine subjectivité et une culture locale, les statistiques de conflits sociaux ne sont pas en reste. Ainsi, Entre 1990 et 2000, par exemple, le nombre de journées de travail perdues pour cause de grève était d'environ 600 par an pour 1000 employés, contre seulement 10 pour l'Allemagne et 30 pour la Grande-Bretagne⁶. Les bras de fer thatchériens semblent avoir mieux réussi en matière de paix sociale que les mesures bienveillantes du gaullisme.

Les syndicats sont d'ailleurs sceptiques sur la participation. La CGT y est fermement opposée, en partie à cause de la question du partage du risque mentionnée plus haut. La position de la CGT montre aussi le peu d'appétit des travailleurs modestes pour des schémas captifs d'épargne salariale auxquels ils préfèrent la possibilité de dépenser leurs primes

³ En cas de difficulté de l'entreprise, ceux qui auront la malchance de perdre leur emploi verront de surcroît la valeur de leur patrimoine baisser.

⁴ *Le Nouvel Observateur*, 1^{er} Août 1981. Trois ans plus tard, le même Mauroy est remercié et remplacé par Laurent Fabius, après une hausse du nombre de chômeurs d'un million et demi.

⁵ Source : *Edelman trust barometer 2018*, https://www.edelman.com/sites/g/files/aatuss191/files/2018-10/2018_Edelman_Trust_Barometer_Global_Report_FEB.pdf

⁶ Source : OCDE, <https://www.oecd.org/els/emp/Industrial-disputes.pdf>

immédiatement. Enfin elle voit dans les mesures en faveur de l'intéressement un facteur d'inégalité, les cols blancs étant plus à même d'en bénéficier :

« L'intéressement est une réponse qui permet de contenir le mécontentement des salariés en évitant d'augmenter les salaires car c'est l'augmentation du salaire qui permet d'améliorer les conditions de vie et non un système aléatoire tel que l'intéressement. C'est un moyen masqué d'obtenir encore de la performance en agitant une « carotte aléatoire » sans augmenter les salaires, sans améliorer les conditions de travail (...) Une fois le système en place, il n'y aura plus nécessité d'augmenter les salaires. (...) Les exonérations fiscales liées à l'intéressement constituent un facteur d'inégalité car les salariés du haut de l'échelle peuvent épargner et faire ainsi des économies d'impôt importantes. Les salariés les plus modestes sont contraints de toucher immédiatement leur intéressement car ils n'ont pas les moyens de le placer. »⁷

De l'économie administrée au credo global

L'histoire de la Cinquième République est en réalité celle d'une transition entre des principes dirigistes hérités de l'après-guerre et dont le gaullisme ne porte pas la paternité, même s'il y souscrit partiellement, et un système social-libéral intégré dans l'économie mondiale ; et le principal moteur de cette transition, ce fut la globalisation.

La quatrième république marque l'apogée de ce que l'on pourrait appeler « les quatre cavaliers du dirigisme » : planisme, mercantilisme, colbertisme et keynésianisme.

Le planisme s'est manifesté par la tentative (jusqu'en 1963) d'importer des méthodes soviétiques d'allocation des ressources : objectifs centralisés de production, utilisation de tableaux d'entrées-sortis pour déterminer les besoins de l'économie, etc. Si le planisme a été discrédité par le fiasco spectaculaire des économies de l'Est, il se serait de toute façon révélé incompatible avec les principes de fonctionnement de l'Union Européenne.

Ainsi, selon Bela Balassa⁸,

« Dans le cadre du système d'économie concertée appliqué dans les différents plans, le Commissariat du Plan et les firmes industrielles se mettaient d'accord sur les objectifs de production et d'investissements. Les entreprises acceptaient cette méthode d'approche car, en échange des engagements pris, elles bénéficiaient de protection assurée à l'encontre de la concurrence étrangère et de subventions accordées aux exportations. Et dans l'éventualité d'un conflit entre les divers groupes d'industries, c'était au Commissariat du Plan qu'il appartenait d'arbitrer. »

Le mercantilisme consistait à fixer l'équilibre de la balance des paiements, voire son excédent, comme objectif de politique économique – objectif facilité par un régime de contrôle des

⁷ Position officielle de la CGT sur l'intéressement. Cf par exemple <http://cgtcafvar.over-blog.com/article-31535813.html>

⁸ « L'économie française sous la Cinquième République, 1958-1978 », *Revue Economique*, 6, novembre 1979.

capitaux qui aurait rendu difficile le financement des déficits commerciaux. Ainsi, jusqu'à l'avènement du traité de Rome, les entreprises nationales étaient protégées de la concurrence étrangère. En contrepartie des contraintes imposées par les plans quinquennaux, les grandes entreprises voyaient leurs débouchés garantis, d'où leur relative acceptation du planisme et leur réticence à l'égard de l'établissement de la communauté européenne. Les objectifs des divers plans reflétaient d'ailleurs des critères mercantilistes. Le troisième plan, par exemple, traitait les importations comme une contrainte (par exemple, la France devait importer un certain nombre de tonnes de caoutchouc afin de pourvoir aux besoins de l'industrie automobile). Les exportations étaient déterminées de façon résiduelle afin de satisfaire à cette contrainte tout en équilibrant le solde extérieur.

Cette perspective est devenue obsolète avec la mise en place du marché unique européen et la participation de la France au GATT puis à l'OMC. De fait, la part des exportations dans le PIB passe de 10 % en 1950 à 30% en 2030, et les chiffres sont comparables pour les importations⁹. Pour autant, la libéralisation des échanges et le desserrement des contrôles de capitaux ne se sont pas immédiatement traduits par un recul des politiques mercantilistes. Les politiques d'économie d'énergie et la montée en puissance de la TIPP sous le septennat de Valéry Giscard d'Estaing obéissaient, avant l'avènement de la Planète et du développement durable, au souci d'alléger la « facture énergétique de la France » qui grevait la balance des paiements. La politique agricole commune, l'exception culturelle, la préoccupation avec le dumping social ou écologique en provenance d'Asie voire de pays moins riches membres de l'UE, montrent que, contrairement au planisme, les conceptions mercantilistes n'ont pas perdu toute leur vigueur. Elles se déploient cependant de façon exclusivement défensive et sous la pression de lobbies visant avant tout à protéger leurs positions acquises. Lorsque les lobbies ne sont pas assez puissants, le politique opte pour l'élimination des barrières commerciales, comme cela a été le cas pour la sidérurgie, le textile ou les constructions navales. En 2018 il n'y a plus de projet ni de doctrine mercantiliste au sein de la classe dirigeante. L'histoire nous dira si l'élection de Donald Trump inaugure un renversement de tendance.

Par colbertisme, j'entends ici d'une part la méfiance envers la concurrence et la libre entrée des entreprises sur les marchés, considérées comme du gaspillage, et d'autre part la croyance selon laquelle l'Etat est responsable de l'industrialisation et qu'il lui incombe de choisir les « gagnants » non seulement parmi les secteurs d'activité (haute technologie, etc) mais aussi parmi les entreprises. Renforcer la concentration industrielle afin de stabiliser les « champions nationaux » était ainsi un objectif affiché des quatrième et cinquième plans, et en 1963 Lionel Stoleru proposait de cantonner les aides d'Etat à une entreprise par secteur ! Trente ans plus tard, l'acte unique européen proscrit ces aides, établit la libre concurrence et le principe de non-discrimination dans les marchés publics.

Il est difficile d'évaluer l'impact de la politique industrielle. Ses réalisations vont de l'échec tonitruant (Plan calcul, Quaero...) au succès commercial (Airbus) en passant par la prouesse technologique sans lendemain (Concorde). Nous ne saurons jamais à quoi aurait ressemblé le paysage économique de la France en l'absence de ces politiques. Il n'en reste pas moins

⁹ Source : Penn World Table.

qu'elles se sont affaiblies au cours du temps, aussi bien dans la pratique que dans le débat, où on les associe au capitalisme de connivence et au chauvinisme économique¹⁰.

Quant aux idées keynésiennes, elles ont justifié des politiques de relance qui se sont révélées difficiles à inverser le moment venu. Cela a contribué à la fois à la hausse tendancielle des dépenses publiques et de la fiscalité, et à des cycles de « stop and go » où la dérive des comptes publics et ses effets sur le Franc conduisaient à de brutaux coups d'arrêt. Ainsi, les dérives budgétaires de la Quatrième République et la flambée inflationniste de 1958 conduisirent au plan Pinay-Rueff, l'austérité de Barre faisait suite aux dépenses du gouvernement Chirac, et celle de Fabius à la crise engendrée par le plan Mauroy. Cette alternance chaotique est depuis encadrée par les règles fiscales de la zone euro, tandis que la monnaie unique empêche la spéculation contre la monnaie nationale de sanctionner l'aventurisme budgétaire.

L'histoire économique de la Cinquième République est celle du recul de ces conceptions étatistes sous l'effet de la globalisation. Elles n'ont pas été remplacées par une troisième voie gaulliste mais plutôt par un alignement de la France sur le modèle social-libéral libre-échangiste de ses voisins européens.

Le marché unique européen abolit par essence le colbertisme. Les aides d'Etat, contraire à ses principes, ne sont plus considérées comme le fer de lance de la modernisation mais comme des pratiques clientélistes et nationalistes et une distorsion de la concurrence. La mise en place de la CEE, en rétablissant la liberté des échanges au sein de l'Europe, met fin au mercantilisme et au planisme – une économie ouverte étant en effet impossible à planifier. Les flux commerciaux ne peuvent plus être prévus au plan ; comme les importations sont un input dans la matrice d'entrée-sortie qui détermine la structure de la production nationale, c'est l'ensemble de celle-ci qui n'est plus planifiable. Enfin, la libéralisation des flux de capitaux rend plus difficile les politiques de relance keynésienne : les marchés financiers internationaux peuvent désormais spéculer contre la monnaie nationale (comme le gouvernement Mauroy l'a appris à ses dépens) ou contre les titres publics (comme on l'a vu lors de la crise récente de la dette souveraine en Europe) s'ils jugent que la politique budgétaire n'est pas soutenable.

Cette évolution fut le résultat d'un choix assumé des décideurs : traité de Rome, acte unique européen, traité de Maastricht, etc. L'intégration de la France dans l'ensemble européen s'est accompagné de réformes et de changements de régimes de politique économique qui reléguèrent à chaque fois un peu plus l'idée d'une troisième voie dans le domaine de l'anecdote.

Ce n'est d'ailleurs pas qu'à son corps défendant que la Cinquième République s'est ralliée à ces conceptions néo-libérales. Elles ont été portées par des hommes qui l'incarnent autant que ceux que l'on associe habituellement aux politiques dirigistes. A cet égard, que la

¹⁰ Ainsi, Kramarz et Thesmar (2013) montrent que les dirigeants issus des grands corps tendent à réduire la valeur de leur entreprise et sont moins sanctionnés par le conseil d'administration lorsque leur performance est jugée défectueuse. Voir Francis Kramarz et David Thesmar, "Social networks in the boardroom", *Journal of the European Economic Association*, 11, 4, 2013.

première mesure macroéconomique de la Vème république soit la mise en place du plan Pinay-Rueff nous semble emblématique. Dès 1959, et contre l'avis général du camp gaulliste aussi bien que de la SFIO, Jacques Rueff impose un plan de stabilisation orthodoxe que les « Chicago boys » et autres partisans du consensus de Washington outre-Atlantique ne renieraient pas¹¹. Les travaux de Michel-Pierre Chélini nous permettent d'en juger¹² : sur le plan budgétaire, hausse des impôts, réduction des dépenses publiques, transfert d'une partie de l'investissement en logement au secteur privé, plafonnement des hausses de salaires des fonctionnaires. Sur le plan monétaire, dévaluation immédiate du franc, rétablissement total de la convertibilité¹³, mesures de désindexation¹⁴, abandon du financement des déficits publics par la Banque de France, encadrement des crédits de cette dernière au secteur privé. Sur le plan structurel : accélération de la libéralisation des échanges et des flux de capitaux et du processus d'intégration commerciale de la Communauté Européenne¹⁵, ce qui comblait le retard accumulé sous la Quatrième République en matière de calendrier de libération des échanges de la France relativement à ses partenaires de l'OECE.

La gestation du plan Pinay-Rueff s'est déroulée dans un scepticisme général. Antoine Pinay lui-même voyait d'un mauvais œil le volet fiscal du plan ; la plupart des politiques, qu'ils soient gaullistes, MRP ou SFIO, y étaient opposés. L'establishment économique – Banque de France, CNPF, Conseil Economique et Social – également. Il est d'ailleurs piquant de relever que le patronat de l'époque était effrayé par la perspective de libéralisation des échanges. Ainsi, selon Balassa, on peut lire dans *l'Usine Nouvelle* de l'époque que « créer un Marché commun avant que les disparités de tout ordre aient été supprimées serait aller sûrement à des conséquences catastrophiques et à un échec final »¹⁶.

C'est le Général de Gaulle, qui dans ses *Mémoires de Guerre* considérait l'économie comme un sujet trop important pour être laissé aux marchés, qui tranche en faveur des conceptions de Rueff : « J'adopte le projet des experts... Du point de vue technique, je m'en remets dans l'ensemble aux spécialistes... Mais c'est ce que le projet a de cohérent et d'ardent, en même temps que d'audacieux et d'ambitieux, qui emporte mon jugement »¹⁷.

¹¹ Jacques RUEFF, *Combats pour l'ordre financier*, Paris, Plon, 1972.

¹² « Le plan de stabilisation Pinay-Rueff, 1958 », *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 2001/4 (n°48-4), pages 102 à 123

¹³Cf. Chélini, *Op. Cit.* « Au 21 janvier 1959, les mouvements de capitaux et de devises sont totalement libres. Onze pays d'Europe, dont la France, libèrent ainsi leur monnaie des contraintes de l'inconvertibilité en janvier 1959. »

¹⁴ Cf. Chélini, *Op. Cit.* « L'article 79 de l'ordonnance portant loi de finances du 31 décembre abrogea toute indexation, sauf celle du SMIG, et l'interdit à l'avenir. »

¹⁵ Cf. Chélini, *Op. Cit.* « En janvier 1959, les droits de douane en vigueur entre la France et la CEE sont diminués de 10%, plusieurs plafonds de quantités échangées de pays à pays sont relevés. Alors que Benelux, Italie ou RFA avaient atteint ce stade dès 1954 et que le gouvernement Pflimlin avait annoncé en mai 1958 que la France ne pourrait tenir cet engagement, 90% des échanges France-OECE sont libérés, c'est-à-dire dispensés de licences, autorisations ou contingentements. »

¹⁶ *L'Usine Nouvelle*, 31 mai 1956.

¹⁷ Charles De Gaulle, *Mémoires d'espoir*, Paris, Plon, 1971, p. 152.

Ainsi, la philosophie économique de la Cinquième République serait celle d'un renoncement. La France, affaiblie par les deux guerres mondiales, n'était plus en mesure d'imposer ses conceptions à ses partenaires. Une authentique troisième voie aurait été payée par un isolement accru. A chaque occasion, la France a préféré l'intégration dans un ensemble économique plus vaste à l'aventure d'un isolationnisme qui lui aurait pourtant permis d'expérimenter des conceptions économiques propres. En six décennies, la France a mis en place des politiques économiques influencées par les conceptions anglo-saxonnes et que le général de Gaulle aurait du mal à revendiquer comme siennes : privatisation d'entreprises autrefois considérées comme de service public (Renault, Elf, TF1, France Télécom...) ; ouverture de ces mêmes services publics à la concurrence, les vertus de cette dernière étant désormais considérées comme supérieures aux inconvénients liés à l'existence de monopoles naturels ; libéralisation des échanges et des flux de capitaux ; clauses de non-discrimination dans l'accès aux marchés publics ; recul de la politique industrielle ; libéralisation de l'offre de services dans l'UE en dépit de disparités importantes dans les salaires et la fiscalité ; délégation à un banquier central de la politique monétaire autrefois considérée comme une branche du politique et un élément-clé du financement des dépenses publiques ; fin de l'indexation automatique des salaires sur les prix ; alignement des méthodes de rémunération des cadres dirigeants et du niveau de ces rémunérations sur les normes internationales...

Paradoxalement, c'est dans les camps « populistes » plus que dans l'establishment de la Cinquième République que l'on trouve aujourd'hui les iconoclastes qui proposent de faire cavalier seul et remettent en cause la mondialisation et la liberté des marchés.